

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Marché d'acheminement du courrier interne et livraison d'imprimés
pour le compte de la CPAM de Meurthe et Moselle**

Appel d'offres ouvert passé selon les articles L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2, 1° du Code de la
Commande Publique

Code CPV 601000000-9
(Services de transport routier)
Code CPV 64120000-3
(Services de courriers)

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E.)

Marché N° 2026-2030 TRANSPORT COURRIER

REMARQUES LIMINAIRES

Au regard des différentes évolutions de la Sécurité Sociale et de ses conséquences, le présent marché est susceptible d'évoluer. Ainsi, le parc immobilier de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Meurthe et Moselle (CPAM) peut changer au cours du marché (achat, vente de sites, réhabilitations, ...). La CPAM se réserve le droit de procéder aux ajustements du volume des prestations à réaliser, dans la limite des conditions prévues à l'article 2 du CCP. Ces modifications se feront conformément aux dispositions tarifaires mentionnées par le titulaire dans son offre.

Les cas de diminution se feront sans indemnité compensatrice.

Par ailleurs, le présent marché peut faire l'objet de la mise en œuvre d'un marché par notre organisme national ou par notre structure régionale (Pôle Régional Achats), susceptible d'intervenir à tout moment de la durée du marché. Dans cette hypothèse, l'organisme se réserve le droit de mettre fin au présent marché à tout moment avec un préavis de trois (3) mois, notifié au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception. Le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 1 – LES PARTIES EN PRESENCE

Les parties contractantes à ce marché sont :

D'une part, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Meurthe et Moselle,
Sise 9, boulevard Joffre CS 10908 à Nancy (54047)

Représentée par sa Directrice, Madame Sarah Videcoq-Aubert

Et

D'autre part, le prestataire ci-dessous, ci-après dénommé le titulaire :

- Je soussigné (noms et prénoms) :
- Agissant en mon nom personnel :
- Domicilié à :
- Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- Code d'activité économique principale (APE) :

Après avoir pris connaissance du présent marché m'ENGAGE sans réserve, à exécuter les prestations dans les conditions définies dans les pièces contractuelles du marché.

Cachet et signature

ARTICLE 2 – OBJET ET DUREE DU MARCHE

2.1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la collecte, la remise et l'acheminement du courrier interne et de colis entre le siège social et les différents sites de la CPAM de Meurthe et Moselle ainsi que la livraison quotidienne d'imprimés destinés aux professionnels de santé.

A titre indicatif, les sites d'interventions connus et récurrents à la date de publicité du marché sont référencés dans l'article 1.3 du CCP.

Cette liste peut être amenée à évoluer en fonction d'éventuelles restructurations, tout en restant dans le périmètre géographique du département de la Meurthe et Moselle.

2.2 – Durée du marché

Le marché public est conclu pour une période ferme de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2026, ou de la date de réception de l'accusé de réception de la notification du marché si celle-ci est postérieure.

A l'issue de cette période initiale, le marché public est reconductible tacitement trois fois par périodes de 12 mois, sans que la durée totale du marché puisse excéder 48 mois.

Le CPAM de Meurthe et Moselle a la faculté de mettre fin au marché à chaque période de reconduction. Cette décision sera alors notifiée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de trois (3) mois avant la date anniversaire du marché.

En cas de non-reconduction, le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Le titulaire reste quant à lui tenu par son engagement pour la durée totale du marché, soit 48 mois maximum.

Tous les cas de résiliation du marché sont prévus à l'article 10 du CCP.

ARTICLE 3 – PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG-FCS en vigueur, les pièces contractuelles du présent marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- L'acte d'Engagement (AE),
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes,
 - *Annexe 1 : Bordereaux des Prix (BP)*,
 - *Annexe 2 : Descriptif des prestations navettes-courriers*,
- Le Mémoire Technique (MT),
- Le livret de sécurité du prestataire remis au titulaire, à la notification du marché,
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) en vigueur,
- Les bons de commandes au fur et à mesure de leur émission,
- Les actes spéciaux de sous-traitance et les avenants, postérieurs à la notification du marché.

Le CCAG-FCS et les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants, sont des pièces générales non jointes au dossier de consultation des entreprises, et sont par nature, réputés connus du titulaire du présent marché.

Les exemplaires originaux des autres pièces énumérées ci-dessus, conservés par le coordonnateur, font seuls foi.

Les conditions générales de vente du titulaire ne sont pas applicables dans le cadre du présent marché.

De façon générale, aucune réserve ou condition qui serait apportée aux pièces désignées ci-dessus lors de la remise de la proposition puis durant l'exécution du marché ne sera admise. Le titulaire s'engage à respecter toutes les dispositions incluses dans les pièces constitutives du marché désignées au présent article.

ARTICLE 4 – DONNEES FINANCIERES

Le présent marché sera traité à prix fermes le premier trimestre, puis sera révisé selon les modalités prévues à l'article 6.3 du CCP.

Les prix sont répertoriés dans le bordereau des prix (Annexe 1 du CCP), en conformité avec l'article 6 du CCP.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

L'organisme se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du **RIB certifié conforme** transmis par le candidat dans son offre.

La personne adjudicatrice du marché,
La Directrice de la CPAM de Meurthe et Moselle,
Madame Sarah VIDECOQ-AUBERT.

A Nancy, le.....

Le titulaire,

A....., le.....
(Cachet, nom du responsable et signature)